

ROULLET SAINT ESTÈPHE RÉOUVERTURE DES ÉCOLES A COMPTER DU 12 MAI

La municipalité, en concertation avec les directrices d'école, a décidé de la réouverture des écoles à compter du 12 mai 2020, sous réserve de l'évolution des directives gouvernementales.

La journée du 11 mai sera dédiée à la préparation de la rentrée par le corps enseignant et les personnels de la commune en charge de l'accueil des enfants.

Afin d'organiser dans les meilleures conditions possibles l'accueil de votre/vos enfants, il convient de limiter les interactions entre les enfants et de limiter le nombre d'élèves accueillis simultanément.

C'est pourquoi chaque classe sera divisée en demi-groupe. Le groupe A viendra en classe les lundi et jeudi, le groupe B les mardi et vendredi. Pour les jours où les enfants ne seront pas accueillis, tout comme pour les enfants dont les parents ne souhaitent pas qu'ils retournent à l'école, le dispositif d'école à la maison reste la règle, selon les modalités délivrées par les enseignants sur les blogs des écoles. Ceci s'applique également quand les enseignants ne sont pas en capacité de reprendre les classes en présentiel.

Voici les principales mesures mises en place pour la période transitoire allant du 12 mai au 1^{er} juin:

- 10 enfants maximum par classe en même temps en élémentaire, 8 en maternelle ;
- Des arrivées échelonnées seront mises en place pour limiter les contacts ;
- Les parents ne rentreront pas dans les écoles ;
- Le service de restauration scolaire sera assuré à Roulet comme à Saint Estèphe, les repas seront servis dans les réfectoires, en respectant les règles de distanciation sociale ;
- Les accueils du matin, du soir et du mercredi périscolaire pourront être assurés sous conditions (effectifs limités afin de pouvoir appliquer les mesures barrières et d'hygiène nécessaires) ;
- Pour les élèves de **Saint Estèphe**, l'accueil périscolaire des matins et soirs se fera dans un lieu à déterminer **à l'école de Saint Estèphe** de manière exceptionnelle ;
- L'accueil périscolaire du **mercredi se fera à Roulet** uniquement ;
- **PAS DE TRANSPORTS SCOLAIRES** ;
- Le ménage et la désinfection des locaux seront renforcés conformément aux principes du protocole sanitaire ;
- Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour ;
- Des circuits de circulation seront mis en place ;
- Les enfants devront se laver les mains à chaque fois que nécessaire ;
- Le personnel enseignant, ainsi que le personnel communal porteront des masques.

Pour les fratries, il sera possible de permuter les groupes de façon à ce que les enfants soient accueillis les mêmes jours. Pour cela il faudra l'indiquer aux directrices d'écoles s'il y a un souci de calendrier par le biais des boîtes mails des écoles.

UNIQUEMENT pour les familles souhaitant mettre leur(s) enfant(s) à l'école, merci **de remplir et signer** l'engagement suivant, à adresser **AVANT le jeudi 7 mai à 13h30** par MAIL : mairie@rouletstephe.fr

Ces inscriptions vous engagent du 11 mai au 1^{er} juin inclus.

Les inscriptions remises hors délais ne seront pas prises en compte et il ne sera pas possible d'accueillir votre enfant au sein de l'école AVANT LA DATE DE REPRISE OBLIGATOIRE DE L'ÉCOLE FIXÉE PAR LE GOUVERNEMENT.

ATTENTION : La classe de CE1 de Mme GRIJOL, à l'école Jean-Jacques Rousseau ne pourra pas être accueillie.

1 DOCUMENT PAR ÉLÈVE

NOM DE L'ENFANT :

PRÉNOM DE L'ENFANT :

ÉCOLE FRÉQUENTÉE :

CLASSE :

ENSEIGNANT(E) :

REPRÉSENTANT LÉGAL 1 :

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE :

ADRESSE MAIL :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

PROFESSION :

EMPLOYEUR :

REPRÉSENTANT LÉGAL 2 :

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE :

ADRESSE MAIL :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

PROFESSION :

EMPLOYEUR :

Je soussigné(e) :

M'engage à :

- Inscrire mon enfant à l'école à compter du 12 mai 2020 jusqu'au 1^{er} juin inclus ;
- Respecter le calendrier des jours et horaires, fourni par les enseignants ;
- Expliquer à mon enfant les gestes barrières qu'il devra appliquer au sein de l'école (*cf le blog de chaque école*) ;
- Vérifier la température de mon enfant avant de le déposer à l'école ;
- Garder mon enfant à domicile si sa température est supérieure à 37,8° ;
- Venir chercher mon enfant s'il est souffrant ou s'il présente des symptômes de maladie ;
- Autoriser le personnel enseignant et/ou le personnel communal à délivrer les soins de premiers secours à mon enfant en cas de faits accidentels.

En outre, je précise :

- Avoir besoin d'un accueil de garderie le matin à compter de h ;
- Avoir besoin d'un accueil de garderie de soir jusqu'à h ;
- Avoir besoin d'un accueil périscolaire le mercredi de h à h ;
- Vouloir que notre enfant bénéficie du service de restauration scolaire :
- Avoir plusieurs enfants scolarisés sur Roullet Saint Estèphe (précisez nom, prénom, école, classe, enseignant) :

○

○

○

○

Cette inscription est soumise à la validation des services de la mairie. **Attention, elle ne vaut pas acceptation de l'accueil de votre enfant à l'école.** La priorité étant d'assurer la sécurité des enfants, des enseignants et des personnels communaux, nous ne pourrons accepter tous les élèves

Fait le

Signature ou NOM et Prénom des représentants légaux